

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2024 à 18 h 30

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Gérard ESTELLE

Présents : Yves Blanc, Camille Caubert, Bénédicte Chauvet, Elora Chiousse, Alain Clerc, Catherine Dalibert, Christine Fabrègues, Béatrice Loison, Bernard Pépin, Florian Poudevigne et Carole Vialle

Absents avec procuration : Sylvie Étroit à Bernard Pépin, Félix Bouyer à Gérard Estelle, Thierry Loison à Alain Clerc

Secrétaire de Séance : Catherine Dalibert

Camille Caubert arrivée à 18 h 37

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 février 2024

1. Approbation du Compte de gestion 2023 CCAS

Rapporteur : Béatrice Loison

2. Approbation du Compte Administratif 2023 CCAS

Rapporteur : Béatrice Loison

3. Approbation du Compte Financier Unique 2023 Commune

Rapporteur : Béatrice Loison

4. Affectation des résultats 2023 aux budgets 2024 : CCAS et Commune

Rapporteur : Gérard Estelle

5. Fixation des taux d'impositions des taxes directes locales

Rapporteur : Béatrice Loison

6. Répartition de l'enveloppe des subventions aux associations 2024

Rapporteur : Florian Poudevigne

7. Création d'un emploi permanent

Rapporteur : Catherine Dalibert

8. Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus municipaux en 2023

Rapporteur : Gérard Estelle

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 février 2024 à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte de gestion 2023 CCAS

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de 2023 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Voir ci-dessous :

CCAS DE VENEJAN (M57) - CCAS DE VENEJAN - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS (y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	4 720,50	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 250,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	4 676,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	1 200,63	75 Autres produits de gestion courante (1)	50,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	5 921,13	Total recettes de gestion des services	5 976,00
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 5 921,13	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 5 976,00

Considérant que les résultats sont concordants,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2023 au 31/12/2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne la section budgétaire de fonctionnement de ce budget annexe.

Déclare que le compte de gestion dressé pour 2023 par le receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité le compte de gestion 2023 du C.C.A.S.

2. Approbation du Compte Administratif 2023 CCAS

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré par M^{me} Béatrice Loison, 1^{ère} Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Gérard ESTELLE, Maire,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 C.C.A.S

Fonctionnement			
Dépenses	2023		5 921,13 €
Recettes	2023		5 976,00 €
Résultat d'exercice	2023		54,87 €
Résultat reporté	2022		2 830,91 €
Résultat de clôture	2023		2 885,78 €

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif 2023**

3. Approbation du Compte Financier Unique 2023 Commune

Vu l'exposé du rapporteur, Mme Béatrice Loison, sur le Compte Financier Unique 2023 de la Commune,
Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif à l'expérimentation du compte financier unique,

Vu la délibération en date du 10 juillet 2023 autorisant la candidature de la ville de Vénéjan pour expérimenter le compte financier unique sur les comptes 2023 pour le budget principal de la Ville,

Vu la convention signée entre Vénéjan et l'État le 02 novembre 2023,

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents,

Considérant que Mme Béatrice Loison a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte financier unique,

Considérant que M. Gérard Estelle, maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** le compte financier unique 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	B2

Section de fonctionnement	Montant
ASolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	253 829,77
BRésultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	232 819,55
CRésultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	486 240,32
Section d'investissement	
DSolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	92 001,14
ERésultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-73 019,18
FSolde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	18 985,96
GSolde des restes à réaliser d'investissement N (b)	127 942,02
HSolde cumulé de la section d'investissement N (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	145 927,98

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de régime après le vote du compte financier.

- **CONSTATE** que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Affectation des résultats 2023 aux budgets 2024 : CCAS et Commune

Budget CCAS

Fonctionnement				
Excédent de clôture	2 885,78 €	Report	2 885,78 €	Recettes fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2023 au budget 2024 C.C.A.S.

Budget Commune

Fonctionnement				
Excédent de clôture	486 240,32 €	Report	486 240,32 €	Recettes fonctionnement
		Report		Recettes d'investissement
Investissement				
Excédent de clôture	18 985,96 €	Report	18 985,96 €	Dépenses investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité l'affectation des résultats 2023 au budget 2024 Commune.

5. Fixation des taux d'impositions des taxes directes locales

Vu le rapport présenté par Mme Béatrice LOISON, qui détaille l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir les taux comme suit :

➤ Taux taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)

Commune	7,17 %
----------------	---------------

➤ Taux taxe Foncier Bâti (TFB)

Commune	43,00 %
----------------	----------------

➤ Taux taxe Foncier Non Bâti (TFNB)

Commune	56,55 %
----------------	----------------

6. Répartition de l'enveloppe des subventions aux associations 2024

M. Florian Poudevigne, 2^{ème} adjoint, rapporteur, donne le détail des subventions proposées comme ci-dessous, cette année l'enveloppe est de 24 000 € soit en augmentation de 1 000 € par rapport à 2023 :

BUDGET FONCTIONNEMENT Associations	A talon	B Abondement						A+B	Dossier	C Complément		Montant subvention 2024
		Adultes Vénéjan		Adultes hors Vénéja		Enfants				Animations	Coopérations	
		Nombre	Montant €	Nombre	Montant €	Nombre	Montant €					
			2,5		1		4,5					
									0/1	10%	10%	
ASSOS	250	51	127,50	1	1,00	0	0,00	378,50	1	37,85	37,85	454
BMTG	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00				0,00
La Boule vénéjanaise	250	45	112,50	13	13,00	0	0,00	375,50	1	37,55	37,55	451
La chasse	250	32	80,00	21	21,00	0	0,00	351,00	1	0,00	0,00	351
Comité des fêtes	750	27	67,50	0	0,00	0	0,00	817,50	1	81,75	81,75	981
Culture Art Patrimoine	250	10	25,00	5	5,00	0	0,00	280,00	1	28,00	28,00	336
La Guilde de l'Histoire	250	14	35,00	29	29,00	12	54,00	368,00	1	36,80	36,80	442
Les Pingouins	250	2	5,00	41	41,00	0	0,00	296,00	1	29,60	29,60	355
Loisirs culturels et Sportifs	250	63	157,50	15	15,00	0	0,00	422,50	1	42,25	42,25	507
Lou Souleu	250	65	162,50	23	23,00	0	0,00	435,50	0	43,55	43,55	523
Racines	250	13	32,50	33	33,00	0	0,00	315,50	1	31,55	31,55	379
R.E.V.E.	250	88	220,00	6	6,00	0	0,00	476,00	1	47,60	47,60	571
Sou des écoles	250	16	40,00	0	0,00	115	517,50	807,50	1	80,75	80,75	969
TEELGO	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Assoc Tennis Club de Vén	250	23	57,50	2	2,00	11	49,50	359,00	1	35,90	35,90	431
Vénéjeux	250	14	35,00	33	33,00	30	135,00	453,00	1	45,30	45,30	544
TOTAUX	4500	463	1160,00	222	223,00	168	756,00	6135,50		578,45	578,45	7292

Manifestations / Evénements	euros
ASSOS : Bodega	1000
ASSOS : Saint-Patrick	500
ASSOS : aide billetterie Bodega	300
La Boule vénéjanaise : Concours de la ville	300
La Boule vénéjanaise : Challenge Francis Galtier	80
Soirées musicales	1000
Action Jeunesse: Véné'Jeux les 15 ans	900
Comité des fêtes : Fête Nationale	1000
Comité des fêtes : oeno balade gourmande	500
Comité des fêtes Vénéjazz	500
Festival des chapelles	500
Gilde de l'histoire	0
TOTAL	6580

Caritatif/Humanitaire/ Social	euros
Restos du cœur	40
La Prévention routière	40
Association K NET Partage	40
ASP Gard (Association pour le développement des Soins Palliatifs)	40
La ligue contre le cancer	40
Association Française des Sclérosés en Plaque	40
Les Ailes de mon cœur	40
Association de pêche pisciculture Rhône-Cèze	40
Téléthon	40
TOTAL	360

Remboursement/ contribution	euros
Coopérative scolaire cycle triennal	2500
Coopérative scolaire forfait annuel	4000
TOTAL	6500
Matériel	euros
Forfait Piano Soirées musicales	500
Matériel bibliothèque	300
TOTAL	800
Compensations	
Les inséparables (aide au paiement d'une nouvelle taxe)	400
Total	400

Dépenses	21932 euros
Bibliothèque	1300 euros
Total	23232 euros
Reste	768 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le montant individuel des subventions attribuées aux associations pour un total de : 21 632 € prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2024 et la somme allouée de 1 600 € à la bibliothèque sera imputée à l'article 60651.

7. Création d'un emploi permanent

Vu l'exposé du rapporteur Mme Catherine DALIBERT, sur la réorganisation des services Technique,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu du contrat PEC (Parcours Emploi Compétences), depuis septembre 2020, pour le même agent contractuel ainsi que de la satisfaction de son travail et de ses compétences, il convient de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial stagiaire afin de renforcer les effectifs du service Technique,

Considérant le dernier tableau des emplois,

Considérant que le Conseil Municipal fixe l'effectif des emplois :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent à compter du 1^{er} mai 2024,

FILI ÈRE	EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	POSTE	REMARQUE
Technique	Création Adjoint Technique Territorial stagiaire	C	1	Temps complet	35h/hebdomadaire

- D'autoriser le Maire à recruter un agent et à signer les actes afférents,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune, Chapitre 012,
- D'autoriser le Maire à prendre en charge toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8. Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus municipaux en 2023

Gérard Estelle, maire de Vénéjan, présente les indemnités perçues par les élus en 2023.

NOM/PRÉNOM	INDEMNITÉS
BLANC Yves	1 508,70 €
BOUYER Félix	1 508,70 €
CAUBERT Camille	1 508,70 €
CHAUVET Bénédicte	1 508,70 €
CHIOUSSE Elora	1 508,70 €
CLERC Alain	2 469,48 €
DALIBERT Catherine	6 570,30 €
ESTELLE Gérard	13 870,50 €
ÉTROIT Sylvie	1 508,70 €
FABRÈGUES Christine	1 508,70 €
LOISON Béatrice	7 786,98 €
LOISON Thierry	6 570,30 €
PÉPIN Bernard	1 508,70 €
POUDEVIGNE Florian	6 570,30 €
THOUMIEUX Stéphanie	386,85 €
VIALLE Carole	1 009,54 €
TOTAL	56 085,06 €

Nombre élus : 16 soit 7 Hommes et 9 Femmes

Le Conseil municipal, prend acte de l'état annuel des indemnités perçues par les élus municipaux en 2023.

La séance est levée à 19 h 21

La Secrétaire de séance	Le Maire
Catherine Dalibert	Gérard Estelle
	 

PRÉSENTATION DES SITUATIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET ORIENTATIONS POUR 2024

A Le compte de gestion et le compte administratif du CCAS

I Le compte de gestion du CCAS

CCAS DE VENEJAN (M57) - CCAS DE VENEJAN - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS (y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	4 720,50	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 250,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	4 676,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	1 200,63	75 Autres produits de gestion courante (1)	50,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	5 921,13	Total recettes de gestion des services	5 976,00
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises am.ort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 5 921,13	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 5 976,00

II Le compte administratif du CCAS

FONCTIONNEMENT			
LIBELLÉS	DÉPENSES	LIBELLÉS	RECETTES
623 2 Fêtes et cérémonie	4695.50 €	7031 Concessions	1 250,00 €
6238 Adhésion UDCASS	25,00 €	74748 Participation commune	4 676,00 €
65134 Aides	60,00 €	7713 Libéralités (dons)	50,00 €
6562 Aides	1 140,63€		
Total Opérations de l'exercice	5 921,13€		5 976,00 €
Résultats de l'exercice 2023			54,87 €
Résultats reportés de 2022			2 830,91 €
Résultats de clôture 2023			2 885,78€

Les dépenses du CCAS sont :

Dans l'article « Fêtes et Cérémonies » nous trouvons le coût du pâté et le vin blanc des colis de Noël 2022, le concert de la semaine bleue 2023, l'animation du repas de 2022, le repas de Noël, le vin et l'animation 2023 pour les aînés, Il manque les boîtes de chocolat offerts à nos aînés en maison de retraite et les colis de Noël 2023. Les aides consistent surtout au paiement de la téléassistance, au versement d'une subvention à l'association le PAS, une aide financière pour le paiement de la cantine d'un enfant de Cm1 de mai à juillet.

Les recettes du CCAS

Nous trouvons la vente de concessions pour 1 250 €, le reversement de 176 € de 2023 de la course des sources, un don de 50 € lors un mariage et la participation de la commune de 4 500 €.

B Le compte financier unique de la commune

1 Le fonctionnement

COMMUNE DE VENEJAN (M57) - COMMUNE DE VENEJAN - CFU - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	
	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 747 108,00	1 130 844,45	2 877 950,45
	Recettes réalisées (1)	B	1 108 417,39	1 185 829,93	2 302 047,32
	Restes à réaliser	C	288 112,19	0,00	288 112,19
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 874 088,82	1 383 455,00	3 037 541,82
	Dépenses réalisées (1)	E	1 014 412,25	942 000,18	1 958 412,41
	Restes à réaliser	F	138 170,17	0,00	138 170,17
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	92 005,14	253 829,77	345 834,91
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-73 019,18	232 810,55	159 561,37
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	18 985,96	488 240,32	505 228,28
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	127 942,02	0,00	127 942,02
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	148 927,88	488 240,32	633 168,30

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

COMMUNE DE VENEJAN (M57) - COMMUNE DE VENEJAN - CFU - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	
	B2

Section de fonctionnement	Montant
ASolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	253 829,77
BRésultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	232 810,55
CRésultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	488 240,32
Section d'investissement	
DSolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	92 005,14
IRésultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-73 019,18
FSolde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	18 985,96
GSolde des restes à réaliser d'investissement N (b)	127 942,02
HSolde cumulé de la section d'investissement H (=F+G)	148 927,88
NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	

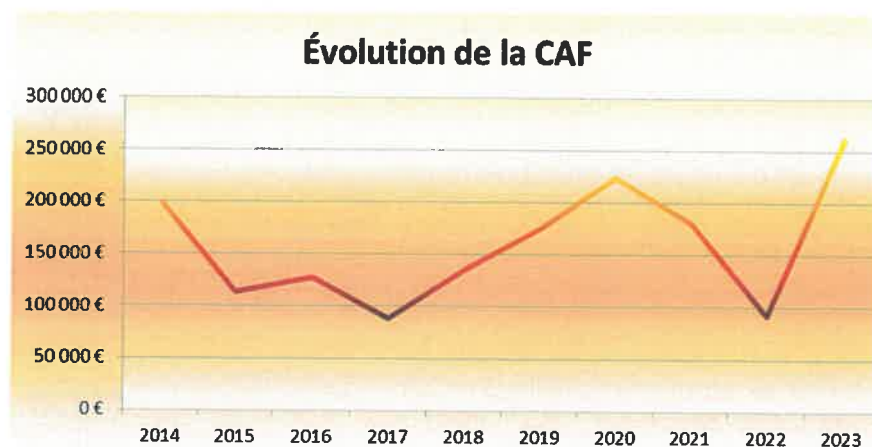
(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation
(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

Capacité d'autofinancement

Nous avons aussi une marge de manœuvre puisque nous dégageons une capacité d'autofinancement de 262 237,24 € qui est en augmentation.

La capacité d'autofinancement mesure l'aptitude à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CAF	199 391 €	113 577,88 €	128 165,16 €	88 724,81 €	136 431,24 €	175 978,18 €	224 970,89 €	181 461,45 €	92 697,58 €	262 237,24 €



La CAF a augmenté du fait de l'augmentation des recettes et de la maîtrise des charges à caractère général et de gestion courante. En 2022 nous avons eu les travaux du sinistre de l'Espace Maurice Fost.

La capacité de désendettement

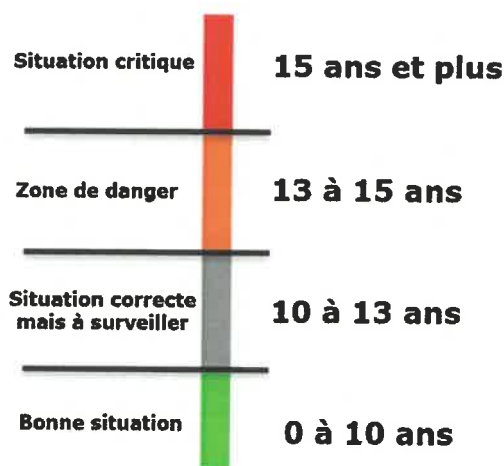
Elle est égale à : Encours de la dette / CAF. C'est un indicateur mesurant la solvabilité d'une collectivité ; combien d'années sont nécessaires si la commune affecte la totalité de ses excédents de fonctionnement à se désendetter ?

L'encours de la dette est au 31/12/2023 de 875 500,01 €

La capacité de désendettement est de $875\,500,01 / 262\,237,84 = 3$ ans 5 mois et 1 jour.

Notre situation est bonne.

Voilà en image ce qu'il faut savoir



Les résultats de la commune pour 2023

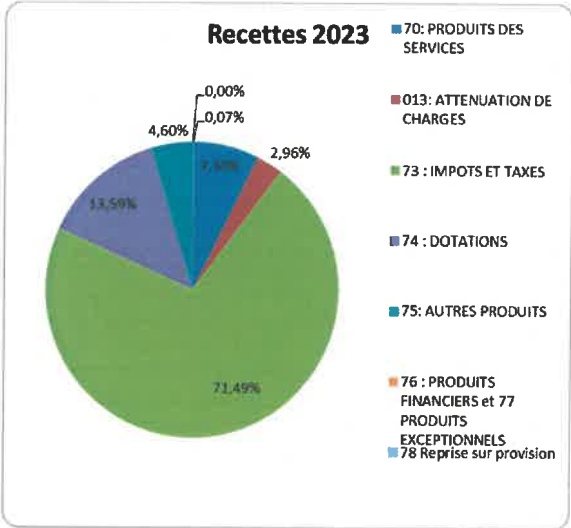
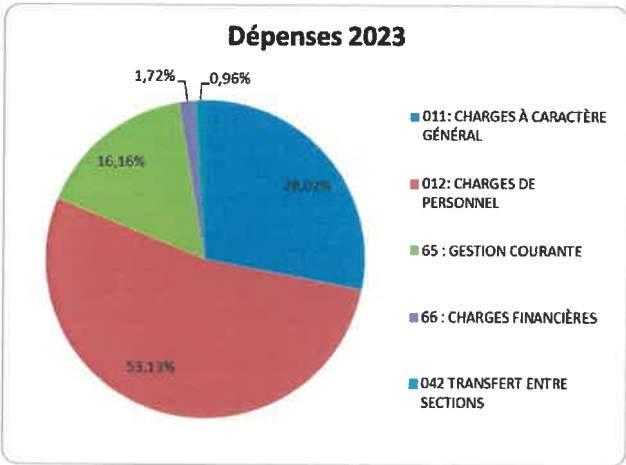
Excédent Exercice 2023 : 253 629,77 €

Excédent reporté 2022 : 232 610,55 €

Excédent de clôture 2023 : 486 240,32 €

Établi à partir du Compte financier unique

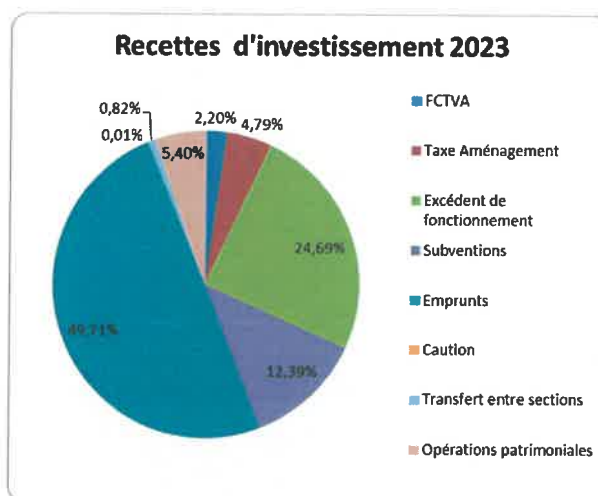
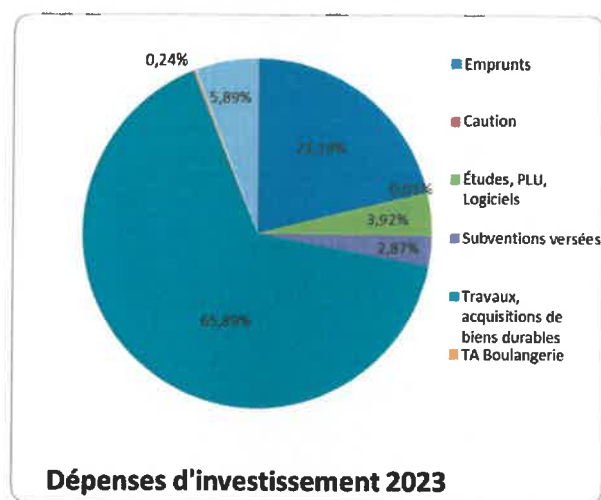
Les graphiques ci-dessous représentent les différentes dépenses en % par rapport au total de toutes les dépenses ainsi que les différentes recettes en % par rapport au total des recettes.



2 L'investissement

DÉPENSES		RECETTES	
Emprunts	214 999,99 €	FCTVA	24 322,96 €
Caution	112,50 €	Taxe Aménagement	53 042,18 €
Études, PLU, Logiciels	39 741,31 €	Excédent de fonctionnement	273 145,13 €
Subventions versées	29 065,33 €	Subventions	137 060,15 €
Travaux, acquisitions de biens durables	668 388,12 €	Emprunts	550 000,00 €
TA Boulangerie	2 399,00 €	Caution	116,50 €
Opérations patrimoniales	59 706,00 €	Transfert entre sections	9 024,47 €
Total	1 014 412,25 €	Opérations patrimoniales	59 706,00 €
		Total	1 106 417,39 €

Les graphiques ci-après représentent les différentes dépenses en % par rapport au total des dépenses ainsi que les différentes recettes en % par rapport au total des recettes.



Les dépenses comportent :

Le solde de la taxe d'aménagement payée sur la boulangerie 2399 €

Remboursement des annuités des emprunts dont 150 000 € d'emprunt in fine souscrit en 2021 en prévision du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) perçu deux après les investissements et des versements des subventions sur les opérations d'investissement.

(214 999,99 €) et une caution (112,50 €)

Les immobilisations incorporelles (études pour ateliers, auberge, PLU, cheminements doux, vieux village...) pour 39 741,31 €.

Les subventions versées par rapport aux travaux du SMEG 30 29 065,33 €

Les immobilisations incorporelles (travaux boulangerie, réparation toit de l'église, parvis chapelle, sanitaires maison des Alpilles, parking école, conteneurs pour les jeunes, achat auberge, alarme PPMS et visiophone à l'école, luminaire mairie, jeux d'enfants, estrade, toile pour le moulin et achat d'illuminations) pour 668 388,12 €.

Le solde de la taxe d'aménagement de la boulangerie et des aménagements extérieurs.

Les 59 706 € inscrits en dépenses et recettes qui concernent la régularisation d'écritures comptables virant les frais d'études de la boulangerie (compte 203) dans le compte des travaux (compte 213) lorsque l'opération est achevée.

Les recettes comportent :

Le FCTVA perçu sur les investissements de 2021.

La taxe d'aménagement perçue sur les constructions.

Les emprunts souscrits en 2023 dont un emprunt in fine sur trois ans de 200 000 € en prévision du FCTVA perçu deux après et des versements des subventions sur les opérations d'investissement.

Les subventions pour 137 060,15 € qui comportent : le solde des fonds de concours 2020 et 2022 (6 435 € et 6 560 €) et l'acompte du fonds de concours 2023 (6 505 €) ; le socle numérique pour l'école (8 582,74 €) ; un reversement du SMEG (3 950 €) ; les amendes de police (24 280 €) ; la Detr 2015 (15 654,31 €) ; subvention boulangerie (acompte Detr 2022 pour 19 489,10 € et le département 45 604 €).

Les emprunts 550 000 € et une caution reçue de 116,50 €.

L'excédent de fonctionnement 2022 de 273 145,15 €.

Les amortissements pour les investissements faits en 2021 de la brigadière et les dépenses des travaux du SMEG depuis 2020 qui sont en dépenses de fonctionnement 9 024,47 €.

Les 59 706 € que nous voyons en dépenses et recettes d'investissement.

Excédent Exercice 2023 : 92 005,14€

Déficit de Clôture 2022 : -73 019,18 €

Excédent reporté 2023 : 18 985,96 €

Restes à Réaliser = - 138 170,17 €

Produits à réaliser = 266 112,19 €

Résultat de clôture des deux sections : 505 226,28 €

Établi à partir du compte financier unique

C Affectation des résultats

I Le résultat du CCAS

L'excédent de clôture 2023 de **2 885,78 €** reste affecté au CCAS.

II Les résultats de la commune

Je vous propose que le résultat de fonctionnement reste **486 240, 32 €** en fonctionnement.

Je vous propose de virer **455 200 €** de la section fonctionnement en investissement (autofinancement).

L'excédent d'investissement de **18 985,96 €** reste en section d'investissement.

D Fiscalité

Les bases d'imposition augmentent de 3,9 % du fait de l'État.

Le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires reste à 7,17 %

La taxe foncière sur le foncier bâti reste à 43 %.

La taxe foncière sur le foncier non bâtie est de 56,55 %.

La commune recevra un montant de 511 018 € de contributions directes et une attribution compensation dû à la réforme de la taxe d'habitation de 69 281 €.